

MAIRIE DE MOLOY  
6, rue de la Commune  
Tel : 03 80 75 17 02 – [mairie.moloy@orange.fr](mailto:mairie.moloy@orange.fr)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 5 avril 2022 à 18h30

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq avril,  
le Conseil Municipal de la Commune de Moly, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

**Etaient présents** : Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Fabrice **LANIER**, Pascal **BERNIER**, Christiane  
**CISTEL**, Thierry **MONGET**, Marina **CHARALAMBIDIS**, Boris **LAMOTTE** et Régis **POINSOT**.

**Absents excusés** : Patrick **FUX**.

La séance est ouverte à 18h30.

### Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

### Adoption du Compte Administratif 2021

Le Compte Administratif 2021 est lu par le Premier Adjoint, M. Denis JUNG, qui retrace les recettes et les  
dépenses de l'exercice budgétaire 2021 :

Dépenses de Fonctionnement 2021 : 143 106.54 €

Recettes de Fonctionnement 2021 : 179 356.47 €

Dépenses d'Investissement 2021 : 308 078.35 €

Recettes d'Investissement 2021 : 272 951.86 €

*Le Maire ne participe pas au vote du compte administratif. Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**  
le compte administratif 2021 du budget communal.*

## **Adoption du Compte de Gestion 2021**

Validation du compte de gestion tenu par le comptable public : il lui est donné quitus de sa gestion comptable.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2021 du budget communal.*

## **Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2021**

Il s'agit d'affecter les résultats budgétaires 2021 sur l'exercice 2022.

L'exercice budgétaire 2021 laisse apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 61 257.49 € et un déficit d'investissement cumulé de 66 362.69 €.

L'état des restes à réaliser est de 21 166.40 € en dépenses et 31 790.70 euros en recettes.

Il est donc affecté au compte 1068 la somme de 55 738.39 €, au 001 la somme de 66 362.69 € et au 002 la somme de 5519.10 €.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2021.*

## **Détermination des taux d'imposition 2022**

Les taux d'imposition demeurent identiques à l'année précédente. Ces taux se présentent comme suit :

| <b>TAXES</b>                 | <b>TAUX 2021</b> | <b>TAUX 2022</b> |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Taxe sur le Foncier bâti     | <b>25 %</b>      | <b>25 %</b>      |
| Taxe sur le Foncier non bâti | <b>12,34 %</b>   | <b>12,34 %</b>   |

*Il est à noter que le niveau des bases d'imposition augmente de 3.4% en 2022. Il s'agit d'une décision de l'Etat, en aucun cas d'un arbitrage communal.*

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les taux d'impositions 2022.*

## Budget Primitif 2022

Après avoir étudié le détail des montants article par article, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le budget primitif 2022 qui se décompose comme suit :

- Total des Dépenses de Fonctionnement : 157 372.31 €
- Total des Recettes de Fonctionnement : 175 134.54 €
  
- Total des Dépenses d'Investissement : 252 335.78 €
- Total des Recettes d'Investissement : 252 345.40 €

## Prix de l'eau

Depuis 2019 et sur demande du Percepteur, le budget annexe de l'eau a été intégré au budget principal de la commune.

De ce fait, afin de vérifier si le prix de facturation de l'eau potable distribuée aux usagers couvre les coûts du service, il est utile d'effectuer un exercice de comptabilité analytique.

Il est constaté que le coût du service de l'eau, toutes dépenses confondues (électricité de la station de pompage, assurances, analyses d'eau, traitement de l'eau, etc...) dépasse d'environ 1000 euros le montant des facturations effectuées aux usagers. Il faut noter également qu'il s'agit de charges incompressibles, sur lesquelles aucune économie ne peut être réalisée au détriment de la qualité du service rendu.

Les tarifs ne sont donc plus en adéquation avec le coût du service de l'eau.

Le Conseil Municipal décide par conséquent de revoir le prix du m<sup>3</sup> d'eau vendu aux usagers. La dernière augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau à Moly remonte à l'année 2012. Il est également précisé que le prix de l'eau à Moly est le plus bas de l'ensemble des communes de la COVATI (à titre d'exemple, ce prix est de 0.70€ pour Tarsul et Courtivron et 1.05€ pour le syndicat du Charmoy).

Il est décidé de fixer, à compter de la facturation 2023, le prix du m<sup>3</sup> d'eau à 0.50 centimes (+0.10 centimes/m<sup>3</sup>) et de maintenir la part fixe à 29 euros.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le passage du prix de l'eau à 0.50€/m<sup>3</sup> à compter de la facturation 2023.*

## Inscription de la parcelle 13 à l'état d'assiette pour exploitation affouagère

Le Conseil Municipal décide de réserver la parcelle 13 de la forêt communale aux affouagistes du village dans le cadre des futurs affouages à compter de l'hiver 2022/2023.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'inscription de la parcelle 13 à l'état d'assiette pour exploitation affouagère.*

## **Demande de subvention relative aux travaux du commerce multi-services**

Une demande de subvention sera adressée au Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets patrimoine communal afin de créer un service marchand (commerce multi-services) en zone rurale.

Un dossier sera déposé afin de solliciter une subvention à hauteur de 30% du montant HT des travaux.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le dépôt de cette demande de subvention et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.*

## **Questions diverses**

1. Le bulletin communal est en cours de finalisation et le Maire remercie Marina Charalambidis pour son implication dans la mise en page de ce document.
2. Des véhicules se sont semblent-ils « amusés » à circuler sur les espaces verts où les semis de gazon viennent d'être faits Grande Rue. Des barrières seront installées pour palier au manque de civisme.
3. Les permanences sont établies pour tenir le bureau de vote lors du premier tour de l'élection présidentielle.
4. Une matinée bénévole est envisagée prochainement, la date sera fixée rapidement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**

**Pour extrait conforme  
au Registre des Délibérations  
Le Maire,**

**Florian PAQUET**

